

Réforme (toxique) du collège : comment limiter les dégâts ?

À compter de la rentrée prochaine, la mise en œuvre de la réforme “choc des savoirs” imposera, en français et en mathématiques sur les niveaux 6ème et 5ème, la constitution de groupes. À marche forcée, en moins de deux mois, il faudrait mettre du sens là où visiblement tous les personnels peinent à en trouver.

Cette réforme est torpillée par des économies de bouts de chandelles. Le SNALC rappelle que, dans de nombreux collèges, les groupes signent l'arrêt de mort des options, notamment de langues anciennes, de l'accompagnement personnalisé, des dédoublements (en sciences ou langues vivantes par exemple) et de dispositifs locaux pourtant utiles.

Face à ce constat, le SNALC a décidé d'agir plutôt que de s'enfermer dans une opposition idéologique. Comme il l'avait fait lors de la réforme de 2016, le SNALC vous propose un moyen de contrer la mise en place de ces groupes en s'appuyant sur les textes réglementaires.

Grâce à notre document intitulé “Pour que les groupes aient la classe” (cf. QR code), professeurs comme chefs d'établissement sont outillés pour user de leur autonomie dans l'organisation de l'établissement en classes et en groupes d'élèves ainsi que dans les modalités de répartition des élèves, toutes choses garanties par l'article R421-2 du Code de l'Éducation.

Tout en respectant les textes réglementaires, le SNALC vous aide à limiter les effets nocifs de cette réforme (emplois du temps invivables, disparition de la liberté pédagogique...) et à utiliser les éventuels moyens supplémentaires de façon simple et efficace.

Le SNALC encourage chaque établissement à se saisir de cet outil pour combattre cette réforme néfaste.

Guide “Pour que les groupes aient la classe”
disponible en téléchargement libre sur <https://snalc-orleanstours.fr>

Contact :

François TESSIER, Président académique du SNALC, 06 47 37 43 12,
orleans-tours@snalc.fr

Section départementale du Loir-et-Cher : snalc41@gmail.com

